



L'ACV-CSC-METEA INJUSTEMENT ATTAQUÉE

Depuis 2010, l'ACV-CSC-Metea investit dans le microcrédit pour soutenir des projets d'aide au développement. Elle passe par le fonds Rif II situé au Luxembourg, et paie ses impôts en Belgique. Cela lui a malgré tout valu dans la presse des attaques totalement injustifiées.

«L'aide au développement nous tient à cœur. C'est pourquoi, dès 2010, l'ACV-CSC-Metea a décidé de soutenir le Rural Impulse Fund (Rif II). Ce fonds, situé au Luxembourg, soutient l'octroi de microcrédits à 1,8 million de petits paysans et artisans dans les pays en voie de développement. Les microcrédits sont un instrument d'investissement très important et fort connu dans le cadre de l'aide au développement», explique William Van Erdeghe, président de l'ACV-CSC-Metea.

Les journaux «Le Soir» et «De Tijd» se sont servis de cette localisation pour attaquer la centrale en écrivant notamment: «Sans commettre quoi que ce soit d'illégal ou même d'opaque, la CSC est inconstante dans son combat contre les havres de paix fiscale». Indigné, le président de la centrale démonte ces arguments point par point.



William Van Erdeghe, président de l'ACV-CSC-Metea.

Structures adaptées

«Avec moins de 10% de participation, notre centrale n'est qu'un petit partenaire de Rif II. La Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement (elle-même installée au Luxembourg) et les banques de développement de France, d'Allemagne et des Pays-Bas en sont les principaux financiers. Leur présence et leur expertise ont motivé notre choix. Pourtant, les journaux «Le Soir» et «De Tijd» se sont servis de la localisation de Rif II au Luxembourg pour attaquer vivement l'ACV-CSC-Metea. Nous aurions bien sûr préféré réaliser ces opérations via des structures belges, mais notre pays ne dispose pas de structures adaptées aux exigences des autres financiers plus importants que nous.

Le choix du Luxembourg n'a donc pas été inspiré par des motifs fiscaux. D'ailleurs, pour ce type de fonds, les règles fiscales sont les mêmes dans les deux pays!», souligne William Van Erdeghe.

Le président de l'ACV-CSC-Metea explique qu'il est quasiment impossible de signer des contrats juridiquement étanches à 100% dans certains pays comme l'Inde et l'Ouganda. C'est pour cette raison que quelques investissements du Rif II passent par l'île Maurice: 5 sur 103 précisément.

Précompte mobilier payé en Belgique

«Certes, celle-ci applique des tarifs fiscaux plus avantageux, mais cet avantage ne profite pas aux financiers. L'argent reste dans le fonds, et grâce à cela, les paysans peuvent obtenir leur crédit à de meilleures conditions, précise le président de l'ACV-

Le principal objectif de l'investissement dans le Rif II est le soutien aux petits paysans et artisans des pays en voie de développement.

CSC-Metea. Ceci explique aussi le bas rendement de ces investissements. Nous avons mis 4,8 millions dans le fonds. Cet investissement nous a rapporté 1,2 million sur une période de sept ans, soit un rendement de 3,6%. Et ces investissements ne sont pas sans risques, puisqu'il s'agit souvent de projets à réaliser dans des situations et des conditions difficiles.»

William Van Erdeghe précise que tous les revenus tirés de ces investissements sont déclarés et imposés en Belgique. «Sur ce montant de 1,2 million d'euros, l'ACV-CSC-Metea a payé 27,5% de précompte mobilier. Il n'est donc question ni de maximisation des bénéfices, ni d'optimisation fiscale. Le principal objectif de l'investissement dans le Rif II est le soutien aux petits paysans et artisans des pays en voie de développement. Les attaques du «Soir» et du «Tijd» sont donc totalement injustifiées, et nous regrettons qu'un tel projet social soit présenté sous un jour aussi défavorable», conclut le président de la centrale.

